
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N°2014-01 DU 23 JANVIER 2014

portant ratification de l'ordonnance n° 2014-01
du 02 janvier 2014 portant loi de finance pour
la gestion 2014.

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du 17 janvier 2014 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est ratifiée l'ordonnance n° 2014-01 du 02 janvier 2014 portant loi de
finance pour la gestion 2014.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 23 janvier 2014

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



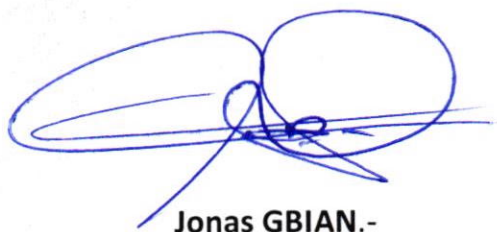
Dr Boni YAYI.-

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique,



François Adebayo ABIOLA.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Jonas GBIAN.-

Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
de la Législation
et des Droits de l'Homme,



Valentin DJENONTIN-AGOSSOU.-

AMPLIATIONS : PR 10 AN 6 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MECESRS 2 MEF 2 GSMJLDH SGG 4
MINISTERES 24 JO 1.